

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 901

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 20 :

« 5° *bis* Renforcer la formation initiale et continue aux problématiques et aux technologies de l'énergie, notamment par l'apprentissage, en liaison avec les professionnels impliqués dans les actions d'économies d'énergie ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vise à insister sur la formation initiale et continue.